

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'article 9.1 b) 4) intitulé Limite de vitesse dans les ruelles du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifié par la diminution de la limite de vitesse permise à dix kilomètres à l'heure (10 km/h) au lieu de 15 kilomètres à l'heure (15 km/h).
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX JUILLET 2022.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	7 juin 2022
Adoption du premier projet de règlement :	7 juin 2022
Adoption du règlement :	X juillet 2022

---

Dossier 1225069012

DOCUMENT ANNEXÉ À LA  
RÉSOLUTION CA22 16 00XX  
DU X JUILLET 2022